

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2015

Absent : Mr VALADIER Jean-Paul

Procurations : Mr PEPIN Michel a donné procuration à Mr BERTHUIT Jean
Mr VALENTIN Cédric a donné procuration à Mr VALENTIN François

Secrétaire de séance : Mme PLEKANIEC Corine

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 juillet 2015.

1) Programmation Triennale du Conseil Départemental pour 2015-2017

Mr le Maire présente les projets qui ont été déposés auprès du Conseil Départemental :

Projet	Montant Travaux	Subvention Sollicitée
Rénovation énergétique de l'Ecole	165 949,33 €	49 785,00 €
Complément des travaux de l'école	24 384,90 €	7 315,47 €
Régularisation foncière (Mise aux normes des captages)	24 000,00 €	4 800,00 €
Mise en conformité des captages d'Eau (travaux)	160 025,00 €	48 007,50 €
Réfection de la voie communale n° 2 (Sarrouillet)	93 410,00 €	37 364,00 €
Sécurisation de la ressource en eau des villages de Fraissinoux et des Cayres	156 000,00 €	46 800,00 €
Mise aux normes de l'éclairage Public	42 564,00 €	14 897,40 €
Réduction de l'éclairage Public	13 115,46 €	4 590,41 €
Rénovation énergétique de la salle des fêtes	14 635,69 €	5 122,49 €
Travaux de réfection de plusieurs tronçons de la voirie communale	153 898,50 €	61 559,40 €

Mr le Maire indique qu'une réunion avec les Maires de St Chély, Blavignac et les Conseillers Départementaux du canton a eu lieu en vue d'un premier examen des dossiers.

Les dossiers retenus prioritairement au vu des enveloppes disponibles pour 2016 et 2017, soit 116 210, 00 € pour les projets « généraux » et 92 855, 00 € pour la voirie sont les suivants :

- Rénovation énergétique de l'école
- Régularisation foncière dans le cadre de la mise aux normes des captages
- Réfection de la voie communale n° 2 (Sarrouillet)

Le 8 octobre prochain une réunion en présence de la Présidente du Conseil Départemental aura lieu pour l'arbitrage définitif des dossiers retenus.

Mr Muret quitte la séance à 20h50.

Le Conseil Municipal valide l'ensemble des fiches projets.

2) Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau Potable

Mr le Maire présente le RPQS de l'eau potable pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal valide le RPQS.

3) Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement

Mr le Maire présente le RPQS de l'Assainissement pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal valide le RPQS.

4) Modification des Statuts du Syndicat Mixte Interdépartemental « Les Monts de la Margeride »

Mr le Maire donne lecture du courrier du SMIMM concernant la modification de ses statuts relatifs à la création d'une voie verte-itinéraire de randonnée, des Crêtes de la Margeride, de Laubert à la réserve des bisons d'Europe, ainsi qu'à son aménagement et son entretien.

Le Conseil Municipal valide la modification des statuts.

5) Commission d'Arbitrage ZA Pont Archat

Le cahier des charges concernant la création de la zone artisanale de Pont Archat a été établi en 1981. Ce cahier des charges fixe les servitudes d'intérêt général et particulier applicables à la zone artisanale sous le contrôle d'une commission d'arbitrage composée de 5 élus.

Les membres de cette commission ne faisant plus partie du conseil municipal actuel, sont désignés pour les remplacer :

Mr Farges, Mr Chalmeton, Mr Crozat, Mr Valentin François, Mme Valentin Françoise.

6) Agenda d'Accessibilité Programmé pour les Etablissement Recevant du Public

Mr le Maire indique que l'Agenda d'Accessibilité Programmé (handicapés) doit être déposé avant le 27 septembre 2015 auprès de la Préfecture.

L'Agenda d'accessibilité programmé correspond à un engagement de la municipalité à réaliser, et financer des travaux sur les bâtiments communaux recevant du public dans un délai déterminé de 3 ans, afin d'en permettre l'accès aux handicapés.

L'Atelier d'architecture LG+ va rendre les diagnostics pour la Mairie, la Salle des Fêtes, l'Ecole Publique, l'Eglise, et les vestiaires du stade.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer et à signer l'Agenda d'accessibilité programmé.

7) Amendes de Police

Le dossier pour les amendes de police doit être déposé auprès du Conseil Départemental avant le 30 Septembre.

Monsieur le Maire propose l'achat de barrières de sécurité pour les routes de Hauteville, et du Rouchat, ainsi que des barrières anti-neige, et des panneaux de limitation de largeur et de hauteur.

8) Courrier des usagers de Masbéral le Jeune, Bigose, Le Pont des Estrets

Mr le Maire donne lecture du courrier signé par 7 personnes de Masbéral le Jeune, 1 de Bigose, et 1 du Pont des Estrets, concernant la qualité de l'eau.

Ces personnes expriment leur mécontentement, et demandent que la nouvelle tarification votée par le conseil municipal pour la facturation 2015 ne leur soit appliquée qu'à partir de la facturation 2016, au vu « **des désagréments subis depuis ces 13 dernières années** ».

Mr le Maire précise qu'il s'est renseigné auprès de Mr le Maire de Fontans qui lui a indiqué que la « nouvelle » eau provenant d'une source captée en amont de Sainte-Eulalie (au dessus du parc des bisons) est livrée aux abonnés (dont ceux de la commune de Rimeize) depuis le 16 Septembre. Cette eau d'une température de sortie de 4° est pure et n'a pas besoin de traitement.

Toutefois Il faut compter entre 4 et 5 mois pour qu'elle soit bien claire, du fait de la présence de dépôts dans les canalisations et les réservoirs qui devront être nettoyés.

Après un débat le Conseil Municipal décide de maintenir le prix du m3 tel que défini par la dernière délibération puisque les délais annoncés pour la « nouvelle » eau ont été respectés.

Pour le maintien : 12

Abstention : 1

Contre le maintien : 0

A titre d'information, les travaux relatifs au captage de cette nouvelle ressource en eau par la commune de Fontans s'élèvent à près de 500 000, 00 €.

9)Travaux divers

La descente de la voie communale numéro 49 située devant la maison Rieutort à Fraissinoux, ainsi qu'une partie de la bordure de la voie communale numéro 36, à l'intersection avec le chemin rural vont être bétonnées. Deux « toupies » ont été commandées pour mardi 29 Septembre 2015 à 9 heures. Les Conseillers Municipaux volontaires aideront les employés municipaux à réaliser le travail.

10) Mr Valentin François demande s'il serait possible de créer une commune nouvelle.

Mr le Maire lui répond qu'aucun contact n'est en cours à ce sujet et qu'à titre personnel il n'y est pas favorable.

11) Mme Bourgeois demande s'il n'est pas possible d'acheter une plaque vibrante aux employés pour qu'ils puissent compacter correctement le goudron, et tient à féliciter pour leur travail.

Parole donnée au public :

- Mr Bayol rappelle qu'il y a un an il a demandé que les berges de la rivière soient nettoyées. Les arbres qui sont en face de chez lui « empiètent » sur le lit de la rivière

- Mme Berthuit repose la question pour connaître l'origine des amortissements variables pratiqués sur le fonctionnement du Ciné Théâtre.

La Séance est levée à 22h50.